



MEDECINS SANS FRONTIERES

68, bd St Marcel 75005 Paris - France. Tél: (1) 707.29.29

FLASH ASSEMBLEE GENERALE 1985

La 13ème Assemblée Générale de Médecins sans Frontières s'est tenue les 11 et 12 Mai 1985 à l'Hôtel Intercontinental à Paris, en présence de plus de 400 adhérents et amis de notre association.

Le Dr. Brauman, président sortant, a présenté dans son rapport moral le bilan des missions réalisées dans le monde au cours de l'année écoulée.

Près de 700 médecins, infirmières et para-médicaux se sont rendus cette année dans plus de 35 missions, dans des situations de guerre, de catastrophes naturelles, ainsi que dans de très nombreux camps de réfugiés en Afrique, en Asie et en Amérique Centrale.

Montrant l'importance de l'engagement de Médecins sans Frontières en Afrique, le Dr. Rony Brauman a insisté sur les problèmes particuliers que pose l'Afrique sub-saharienne : la détérioration de la situation alimentaire, amplifiée par la sécheresse et les conflits, doit nous inciter à renforcer et à élargir notre action dans ce continent.

Notre présence s'est renforcée en Asie (Thaïlande, Birmanie, Malaisie, Afghanistan) et en Amérique Centrale (Nicaragua, Honduras, Salvador, Guatemala).

La capture de Jacques Abouchar en Afghanistan et les menaces de mort adressées par le gouvernement afghan envers les médecins et journalistes qui se rendent dans les zones contrôlées par la résistance, mettent cette année encore en relief les atteintes permanentes au droit de soigner, comme au droit d'informer.

Le Dr. Brauman a souligné l'importance de l'opinion publique pour la protection des équipes humanitaires dans les zones de conflits et a expliqué les objectifs poursuivis par le "Centre International Humanitaire", présidé par le Dr. Philippe Augoyard. Regroupant les associations immédiatement concernées, Aide Médicale Internationale, Médecins du Monde, Médecins sans Frontières, sous l'égide de la FIDH (*) ce centre a pour objectif de promouvoir la "Charte de protection des équipes humanitaires" auprès des instances internationales compétentes en la matière, ainsi que de délivrer des accréditations, attestant du caractère humanitaire des actions engagées.

La réflexion sur les problèmes du développement et des droits de l'homme a débuté par un colloque intitulé le "Tiers-mondisme en question", et se poursuit par des études sur la production alimentaire, les relations économiques entre le Nord et le Sud, et des études de cas. La convergence, sur des questions de fonds, entre les thèses centrales de la Fondation Liberté sans Frontières et des courants d'opinion de plus en plus larges et profonds, en Europe comme dans le Tiers-Monde, a été soulignée. La Fondation Liberté sans Frontières, émanation de Médecins sans Frontières, doit associer de façon plus étroite les membres actifs de l'association.

Prenant prétexte de la création de Liberté sans Frontières la section belge a décidé de se séparer de Médecins sans Frontières France et de cesser toute collaboration.

Devant la gravité de cette décision le Conseil d'Administration de Médecins sans Frontières a décidé à l'unanimité d'engager toute procédure nécessaire à la protection de son nom pouvant aller jusqu'au retrait du nom prêté il y a 5 ans à Médecins sans Frontières Belgique. C'est ce que rappelle le Dr. Brauman en déclarant qu'il n'est pas pensable que des groupes différents apparaissant sous le même emblème, interviennent en ordre dispersé.

* Fédération Internationale des Droits de l'Homme.

Le développement des secteurs technique et logistique a contribué à améliorer la qualité du travail de terrain, et doit permettre de résoudre, dans un avenir proche, les problèmes d'encadrement des missions.

Après l'adoption du rapport moral à une très large majorité des présents (25 voix contre, 36 abstentions, 300 pour), Monsieur Denis de Kergorlay, Trésorier de l'association, présentait le rapport financier.

Mr Denis de Kergorlay, dégagant les grandes tendances de la situation financière de Médecins sans Frontières, a mis en relief trois éléments principaux :

- D'une part, la poursuite de la croissance de notre budget, avec une augmentation de 25 % par rapport à celui de l'année précédente, reflet de l'augmentation de nos activités, et de la confiance soutenue du public et des donateurs institutionnels.

- D'autre part, le maintien de nos frais de fonctionnement au-dessous de 10% du budget, témoin du caractère opérationnel de Médecins sans Frontières.

- Enfin, la part de notre budget provenant de fonds collectés auprès du public se monte à 75%, le reste étant assuré par des institutions internationales (ONU et CEE). Cette proportion, qui garantit notre liberté d'action, ne peut être assurée qu'en poursuivant notre effort d'information du public.

Le rapport financier a été adopté à l'unanimité.

Trois groupes de travail se sont réunis en commission lors de cette Assemblée Générale.

Les commissions ont établi les motions suivantes, toutes adoptées par l'assemblée.

COMMISSION "PROVINCES"

La commission information et région suite aux propositions issues de la réunion inter-région des 13 et 14 Avril à Marseille, propose à l'Assemblée Générale, dans le souci d'une meilleure utilisation du potentiel régional, de créer un poste de permanent région à Paris dont le rôle serait de s'occuper des relations entre Paris et les régions et les régions entre elles. Ce rôle est défini dans les points suivants :

- 1°) De diffuser auprès des permanences des informations générales et pratiques telles que
 - les actions média entreprise et relance de donateurs avant qu'elles aient lieu,
 - l'ordre du jour du C.D.C et autres réunions afin de permettre une réflexion préalable,
 - les décisions de missions exploratoires et missions bilan pour y associer des personnes des régions,
 - les dates des retours de missions plus particulièrement des membres de Province pour permettre d'organiser des conférences et débats sur les actions en cours,
 - les comptes rendus des C.D.C. et autres réunions.
- 2°) De visiter et appuyer les actions ponctuelles des régions qui en exprimeraient le besoin.
- 3°) De participer à l'accueil à Paris des personnes issues des régions en partance pour des missions.
- 4°) De permettre une meilleure information des coordinateurs et personnes sur le terrain sur la vie d'M.S.F., les besoins étant à définir par eux-mêmes.

Ce permanent région à Paris devra être présenté par les régions dont il sera issu et nommé par le C.D.C..

La commission préconise outre l'utilisation des moyens habituels de communication (compte-rendu écrit, etc ...) celle d'une

- boîte à lettres électronique par Minitel avec imprimante et dont le coût apparaît comme relativement modeste et permet un gain de temps important et un accès permanent à l'information.

La commission a examiné la possibilité de doter chaque région d'un permanent à temps plein ou partiel et pense que ceci ne peut-être envisagé qu'après définition des critères de l'intérêt d'une telle création.

La commission a également examiné le rôle des provinces dans les missions sans aboutir à une attitude systématique, mais en soulignant l'aspect dynamisant de ce rôle.

La commission a également débattu du problème de recrutement et ne considère pas du rôle des régions d'établir le planning mais souhaite que celles-ci aient une meilleure connaissance des besoins. En contrepartie elle préconise la mise en place de fiches de disponibilité plus complètes permettant une meilleure exploitation au niveau de Paris.

La commission propose cette motion à l'Assemblée Générale en ayant bien conscience qu'il s'agit de moyens mais que l'efficacité des régions dépend avant tout d'elles-mêmes.

COMMISSION TECHNIQUE

Dans un souci de développement équilibré des différents secteurs d'activité à Médecins sans Frontières, la commission technique propose, en vue d'améliorer la qualité des interventions, les objectifs suivants :

- 1°) La mise en place d'une structure de formation.
- 2°) L'étude par le Comité de Direction Collégiale d'un cadre particulier des Médecins sans Frontières expérimentés en vue de la prolongation de leurs activités.
- 3°) L'informatisation du secteur médical.

I - La mise en place d'une structure de formation

Cette formation s'adresse à des Médecins sans Frontières choisis par proposition d'un comité de sélection et approuvé par le Comité de Direction Collégiale.

Le recrutement devrait se faire parmi les médicaux, les para-médicaux et logisticiens ayant eu auparavant une expérience de terrain dans le cadre de Médecins sans Frontières. Ces personnes seront ensuite chargées d'encadrer les équipes sur le terrain.

Le budget accordé à ce projet sera celui nécessaire à la formation d'un nombre de personnes correspondant à un maximum de 10% du nombre des départs annuels. Le financement pourra être pris en charge soit par Médecins sans Frontières dans un premier temps soit par une structure propre de recherche de fonds.

Cette formation se fera :

- sur le plan théorique par un enseignement organisé par Médecins sans Frontières, doublé par des stages en France ou à l'étranger,
- sur le plan pratique, par des stages sur le terrain, y compris dans d'autres organisations.

Les priorités sont les suivantes :

- la nutrition
- l'assainissement
- l'épidémiologie
- la santé publique
- le laboratoire.

II - L'étude du statut original

Le Comité de Direction Collégiale devra avant fin 85 étudier un nouveau cadre visant à garder au sein de l'association des gens expérimentés pour des périodes plus longues que ne le permettent les conditions matérielles actuelles.

III - L'informatisation du secteur médical

L'équipe médicale prendra les contacts nécessaires au développement de l'informatique permettant une meilleure utilisation des données et l'amélioration de la qualité de l'enseignement dispensé sur le terrain.

COMMISSION "PERSPECTIVES DE LIBERTE SANS FRONTIERES"

Le bilan d'un an de fonctionnement de la Fondation Liberté sans Frontières a permis de dégager d'une part l'intérêt de la réflexion engagée, d'autre part d'être en mesure de préciser les améliorations à apporter afin que cette réflexion se poursuive en harmonie avec le reste de l'activité de Médecins sans Frontières.

L'Assemblée Générale décide donc :

1°) D'élargir le conseil scientifique de la Fondation

- d'une part en y invitant des personnalités dont la présence permettra d'obtenir une représentation équilibrée des différents courants d'idées actuels, tout en préservant l'homogénéité de pensée de la Fondation dans son domaine d'étude,

- d'autre part et surtout de faire en sorte que ce conseil devienne un vrai conseil scientifique en y adjoignant des personnalités reconnues par leurs travaux scientifiques plus que pour leurs prises de position idéologiques ou leur notoriété ainsi qu'en y développant la présence de personnalités issues des pays du tiers-monde.

2°) D'assurer à Médecins sans Frontières une garantie de contrôle sur la Fondation Liberté sans Frontières en faisant en sorte que la majorité des membres du Conseil d'Administration de cet organisme soit constituée de représentants de Médecins sans Frontières. Ces membres seront désignés par le Comité de Direction Collégiale de Médecins sans Frontières parmi tous les membres de l'association qui désireront faire acte de candidature. En les nommant, le Comité de Direction Collégiale devra avoir à l'esprit la disponibilité, notamment en temps, nécessaire pour accomplir une telle fonction. Ces représentants rendront compte au CDC de façon régulière de l'avancement des travaux de la Fondation, qui devront faire l'objet d'une large information au sein de notre association.

3°) D'organiser dans un proche avenir un certain nombre de manifestations qui permettront d'insister sur l'aspect scientifique des travaux organisés et leur caractère largement ouvert. A ce titre deux initiatives sont à encourager : la tenue d'un prochain colloque rassemblant des spécialistes de l'agronomie, de l'économie, de la géographie... portant sur la question des ressources alimentaires en Afrique et en Asie, d'autre part un forum ou une université d'été du tiers-monde à laquelle Liberté sans Frontières inviterait à une longue discussion tous les groupes tiers mondistes intéressés. Ces groupes ont souvent réagi de façon négative au premier colloque de la Fondation et il est important de poursuivre avec eux le dialogue qui a déjà été renoué à titre privé.

Quant à la façon dont Médecins sans Frontières participe au financement de Liberté sans Frontières il conviendra à l'avenir de décider si ce financement continuera à être assuré au fur et à mesure des besoins comme c'est le cas actuellement ou sous la forme d'une dotation annuelle réexaminée chaque année.

Au terme de l'Assemblée Générale, conformément aux statuts de l'association un tiers du CDC a été renouvelé.

Le nouveau CDC est composé des personnes suivantes :

Président : Dr. Rony BRAUMAN

Vice-Présidents : Dr. Alain DUBOS
Dr. Xavier EMMANUELLI
Dr. Patrice MERCAT

Trésorier : Denis de KERGORLAY

Secrétaires généraux : Dr. Véronique FALQUE
Dr. Norbert GAUTRIN

Membres du CDC : Dr. Dominique ANGOTTI
Dr. Guillaume CHARPENTIER
Dr. Xavier COCKENPOT
Melle Monelle de DEMANDOLX
Dr. Claude DIAZ
Dr. Jean-François ETARD
Dr. Guy FANJAUD
Dr. Doris SCHOPPER

A l'unanimité, le CDC a coopté Mr. Raymond BOREL.

Par ailleurs, le nouveau CDC a, par un vote unanime, repris à son compte la motion concernant les sections étrangères de MSF, adoptée lors de la réunion du CDC du 3 Mai 1985 :

"Considérant les difficultés et les risques créés aussi bien sur le terrain qu'en Europe par l'attitude d'éloignement et d'hostilité de plus en plus prononcée de la section belge de Médecins sans Frontières par rapport à Médecins sans Frontières France, éloignement qui a culminé par la décision de cessation de toute collaboration entre les deux associations, prise par l'Assemblée Générale de la section belge de Médecins sans Frontières, le Conseil d'Administration de Médecins sans Frontières France décide à l'unanimité d'entreprendre toute initiative, consultation ou procédure nécessaires à la protection de son nom dans le monde entier, sans exclure l'engagement d'une procédure destinée à retirer à la section belge le nom de Médecins sans Frontières qu'elle a emprunté à la section mère française lors de sa création en 1981".
